

# Recertification ou certification ?

Philippe Beaulieu



C hers lecteurs,

S'il existe un dossier qui agite le monde de la formation médicale, c'est bien celui de la recertification actuellement en cours de discussion au sein du ministère de la Santé.

Le professeur Serge Uzan a déposé en novembre 2018 un dossier visant à mettre en place ce dispositif intitulé : « *Exercer une médecine de qualité grâce à des connaissances et des compétences entretenues* ».

Il semblerait qu'on s'achemine plutôt vers un dossier de certification que de recertification. Ce terme semble d'ailleurs abandonné, car suscitant la colère des différentes structures censées défendre la profession médicale.

Le but de la procédure serait de permettre au praticien de valoriser des éléments qu'il est amené à mettre en place pendant son exercice par des compléments de formation voire une évolution de ses compétences.

Les critères obligatoires retenus seront au nombre de cinq :

- 1) S'engager dans un parcours de développement professionnel continu (DPC) ou autre formation continue accréditée, congrès, DIU, DU, de participation à des réunions, de participation à des activités de formation ou de recherche.
- 2) Le maintien de l'exercice professionnel.
- 3) Un axe de développement centré la relation médecin-patient en participant à des groupes de réflexion sur cette question : « *Le médecin doit participer aux démarches et aux réflexions en cours sur l'implication et la participation du couple usager-soigné d'une part et professionnel de santé-soigné d'autre part. Ce couple participe à l'élaboration de démarches et d'outils de la transformation et de l'amélioration du rapport des uns aux autres* » [1].
- 4) Fournir la preuve que le praticien prend soin de sa santé, de sa qualité de vie, dont un axe centré sur le burnout.
- 5) L'absence de signaux négatifs comme l'absence de condamnation ordinale ou non, sinistralité, etc.

Par ailleurs, un sixième axe pourrait être développé, optionnel non obligatoire, valorisant des activités comme l'enseignement, la participation à des travaux de recherche, de publication, d'encadrement,

des missions administratives et professionnelles nationales ou internationales, capacité de travailler en groupe (staffs, RCP, management d'équipes pluriprofessionnelles, missions de service public, responsabilité institutionnelles, action humanitaire).

Pour satisfaire à ce programme de certification, globalement 3/4 jours par an seront nécessaires en formation présentielle et les autres seront traduites en équivalent jour.

Ces modalités s'appliqueront pour les médecins à partir du diplôme initial, c'est-à-dire 2021 pour les premières promotions issues des nouveaux DES et sur la base du volontariat pour les autres.

La périodicité choisie est de six ans.

Ce sont les conseils nationaux professionnels de chaque spécialité qui auront la charge d'établir les contenus des critères, le contenu des critères spécifiques nécessaires et optionnel et les éléments de valorisation.

On peut ainsi saluer la création en mai 2019 du CNP de dermatologie regroupant les quatre instances (la Société Française de Dermatologie, la Fédération Française de Formation Continue En Dermatologie Vénérologie, le Collège des Enseignants et le Syndicat National des Dermatologues).

Si les pistes du rapport Uzan semblent intéressantes, son application risque d'être, comme à l'accoutumée, une usine à gaz, en contradiction avec le préambule du rapport (figure 1)...

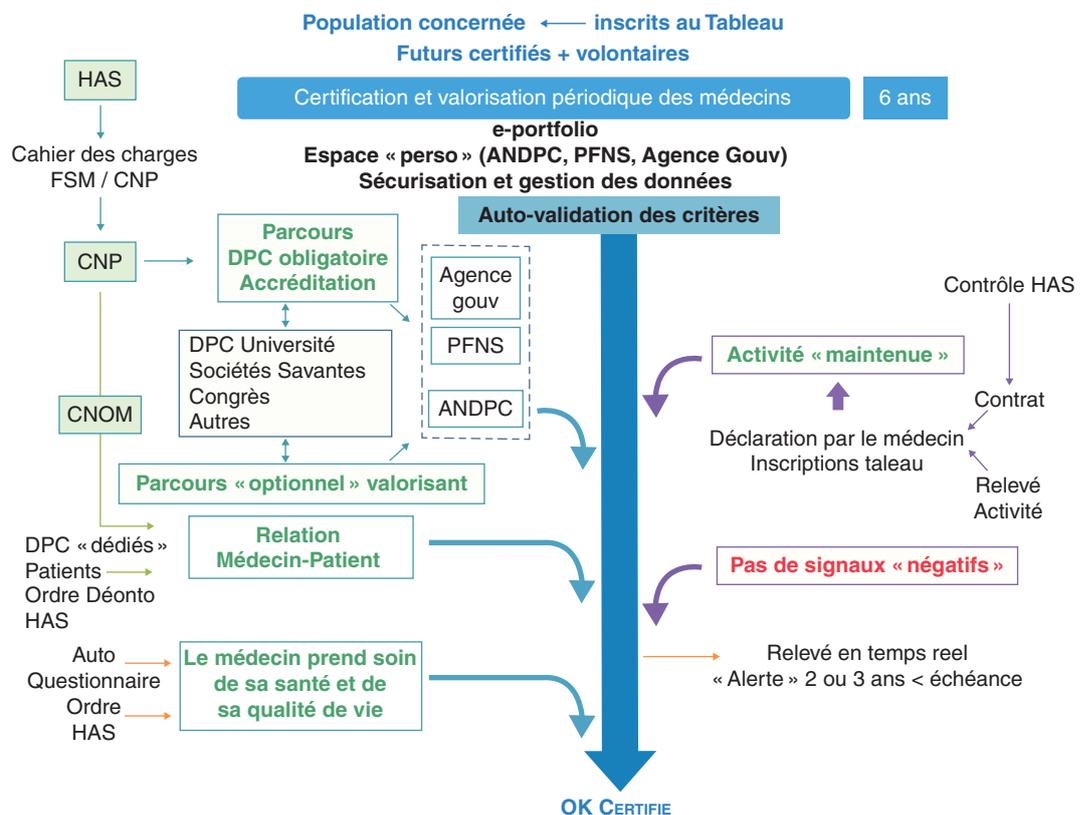


Figure 1. Suivez le guide... (d'après le tableau 1, page 39 de la référence [1]).

Quand on voit actuellement l'évolution des critères de sélection des programmes de DPC dictés par l'Agence Nationale du DPC (ANDPC), on constate qu'on s'éloigne des fondamentaux des principes initiaux du DPC : l'évolution étant vers une standardisation administrative de ses programmes et de leur contenu.

Par conséquent, les enjeux sont majeurs et une vigilance de chacun doit être mise en œuvre pour permettre de continuer à avoir des supports de formation de qualité déclinés par nos pairs dans un climat de confraternité et d'échanges.

Il en est de même pour les différents supports qui seront à notre disposition presse médicale, presse digitale et supports informatiques d'e-learning.

Attention, trop de formalisme risque de nous orienter vers une pratique et une pensée unique formatée.



**Référence :**

1- Uzan S. Mission de recertification des médecins. Exercer une médecine de qualité grâce à des connaissances et des compétences entretenues Rapport du Pr Serge UZAN Président du Comité de Pilotage de la Recertification des Médecins. Novembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_recertification\\_05112018.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_recertification_05112018.pdf).